DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE ARRONDISSEMENT DE BASTIA CANTON BIGUGLIA NEBBIO

COMMUNE DE BIGUGLIA

ARRETE DU MAIRE
N°49/2023

Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de manifestations publiques

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

VU l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001 parue au JO du 31 décembre 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mai 1998 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

VU la demande du 17/05/2023 formulée par l'association BMX Race Biguglia ;

ARRETE

Article 1 : L'association BMX Race Biguglia est autorisée à vendre des boissons des groupes un et trois à l'occasion du Championnat de Corse 2023 qui aura lieu sur la piste BMX « Adrien LIPPINI » route des maraichers 20620 BIGUGLIA.

Le 28 mai 2023 de 09 heures à 17 heures

Article 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de Bastia sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Président de l'association BMX Race Biguglia.

Fait à BIGUGLIA, le 19 mai 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI

MAIRIE DE BIGUGLIA
20620